



Pension alimentaire avec arriéré

Par **pension alimentaire**, le **05/07/2013 à 21:24**

Bonjour,

Je viens vers vous pour m'aider dans mes démarche à faire.
Je suis séparé de mon ex-épouse de mon ex-épouse depuis cinq ans et divorcé depuis 2 ans.

Après la séparation en 2008, j'ai vécu une dépression nerveuse.

Très fatigué et déprimé j'ai demandé un an sans solde renouvelé un fois ^pour me reposer et reconstituer.

Pendants cette période (de septembre 2009 à Septembre 2011) je n'avais pas de salaire et je n'ai pas donc versé la pension alimentaire à mes enfants.

J'ai repris mon travail en octobre 2011 et j'ai repris le paiment de la pension alimentaire.

Ces derniers jours, je reçois, un avis de signification d'un huissier de justice me reclamant le versement d'une somme d'environ 7000€ (soit le total des deux années non payés).

J'ai entendu dire que l'on ne peut pas remonter à plus de six moi en arriéré en pension alimentaire.Est ce vrai?

Pouver vous me denner des idées car l'huissier me menace saisi sur mon mobilier de l'appartement.

J'attends impatiemment votre aide.

Merci à l'avance.